

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 15 Mai 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 24

Absents excusés : 04

Absent : 01

Procurations : 03

Sens du Vote

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 07

**Date de transmission
en préfecture :**

Par suite d'une convocation en date du 07 Mai 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mercredi 15 Mai 2024 à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules **OTTO**, Jacqueline **TASSIUS**, Frédéric **OTTO**, Ernand **BOULON**, Cindy **DARMIN**, Daniel **CANGOU**, Marie-Pierre **DARLY**, Christopher **GERAN**, Joël **LANCASTRE**, Albert **AIRA**, Amour **GABALI**, Juliette **FARNABE**, Gérard **RAMASSAMY**, Louis-Jules **DARES**, Virginie **GUILLAUME**, Sonia **JEREMIE-CAMALET**, Ketty **LANCIEN**, Véronique **GOMBAULD** Nicolas **BRESLAU**, Anne-Marie **CANGOU**, Luigi **LANCASTRE**, Aline **TOI** Esther **JEREMIE AMBRAISSE**, Jennifer **LINON**.

Absents excusés : Christiane **COLET-BAILLET**, Yvon **TOI OTTO**, Gaston **GERAN**, Pierrot **TAURUS**.

Absent : Alexandre **CLAIRY**.

Procurations : Christiane **COLET-BAILLET** donne procuration à, Jules **OTTO**, Yvon **TOI-OTTO** donne procuration à Ernand **BOULON**, Pierrot **TAURUS** donne procuration à Jennifer **LINON**.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre **DARLY**.

**Création d'un poste de non titulaire dans le cadre du dispositif
de « Volontariat Territorial en Administration »**

Monsieur le Maire expose,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'instruction du secrétaire d'État chargé de la ruralité en date du 13 avril 2021 portant sur la mise en place du dispositif VTA dans le cadre de l'Agenda Rural ;

VU L'instruction de la directrice générale des collectivités locales et du directeur de l'ANCT en date 03 avril 2023 portant sur la prolongation du dispositif VTA ;

Créé en 2021 par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, le Volontariat territorial en administration s'adresse aux collectivités territoriales rurales.

Ce dispositif permet :

- à des jeunes, âgés de **18 à 30 ans** et d'un niveau **Bac+2 minimum**, d'effectuer une mission **d'ingénierie** au service du développement d'un **territoire rural**.
- aux collectivités territoriales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés, le temps d'une mission de **12 à 18 mois maximum**, au service de l'ingénierie de leurs projets.

Le recrutement de ces jeunes est soutenu par le versement d'une aide financière de l'État qui s'élève à 15 000 €.

Afin de permettre à la municipalité de Vieux-Habitants de poursuivre son engagement pour le développement d'une économie durable, la collectivité propose de recourir à ce dispositif pour recruter un chargé de mission "Développement local". Placé sous l'autorité du responsable du service Développement Local de la collectivité, il aura pour mission de contribuer au développement économique de la commune de Vieux-Habitants, en développant durablement l'économie bleue, notamment dans le secteur de la pêche et du tourisme, en cohérence avec le projet politique de la collectivité.

Conditions du poste :

- Grille indiciaire des rédacteurs
- Contrat de projet d'une durée de 18 mois
- Durée hebdomadaire : 35 heures

**Le conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : De créer un poste de non titulaire dans le cadre du dispositif de Volontariat Territorial en Administration dans les conditions définies ci-dessus.

Article 2 : De modifier le tableau des effectifs tel qu'établit en annexe.

Article 3 : D'inscrire au budget en cours les crédits correspondants.

Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Guadeloupe et au Service de gestion comptable de la Communauté d'Agglomération « Grand Sud Caraïbe ».

Pour expédition conforme
Le Maire



Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 22 MAI 2024